

PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES

En travaillant en liaison étroite avec de nombreuses organisations des pays en développement, l'ACDI contribue à renforcer leur capacité de plaider en faveur de l'accès au système juridique, de faire avancer la cause des droits des enfants et des femmes et, de plus en plus, d'amener les gouvernements à rendre compte de leur action. Dans ses interventions réalisées avec les gouvernements, l'Agence les aide à acquérir les compétences et à mettre en place les structures nécessaires pour qu'ils s'acquittent bien de leur tâche. L'ACDI ajuste les allocations d'aide bilatérale afin de prendre en considération la priorité accordée par les gouvernements aux dépenses dans les secteurs sociaux par opposition aux dépenses militaires. Par l'intermédiaire du système multilatéral, l'ACDI soutient des initiatives qui portent sur des questions liées aux droits de la personne, à la démocratie et au bon gouvernement.

Les organismes de développement qui travaillent dans ce domaine conviennent qu'il existe peu de recettes garantissant le succès. Maintenant que l'on commence à reconnaître l'importance des droits, de la démocratie et du bon gouvernement du point de vue du développement durable, il importe que l'ACDI et d'autres organismes mettent à l'essai des approches, surveillent et évaluent les initiatives prises, et intègrent les connaissances ainsi acquises dans leurs futurs programmes et poli-

tiques. Tenant compte des leçons qu'elle a tirées de son expérience, l'ACDI insistera fortement sur la participation de la population locale à toutes les phases des programmes et sur l'appropriation de chaque phase, et sur la coordination avec les gouvernements et les institutions des pays en développement, ainsi qu'avec les agences de développement et organisations internationales.

Les directions générales de programmes de l'ACDI continueront de renforcer leur programmation dans ce domaine par les moyens suivants :

- ❖ analyse du contexte des pays en développement, des besoins des partenaires, des possibilités qui se présentent et de la capacité de nos partenaires canadiens d'intervenir de façon efficace;
- ❖ formulation d'objectifs explicites en ce qui concerne les programmes relatifs aux droits de la personne, à la démocratie et au bon gouvernement, particulièrement à l'intérieur des documents reliés aux Cadres stratégiques de programme-pays/région, et aux stratégies de soutien institutionnel;
- ❖ poursuite de l'accroissement des programmes directement axés sur des objectifs liés aux droits, à la démocratie et au bon gouvernement.